

---

1178 Décret du 3 avril 2014 modifiant l'organisation de l'enseignement supérieur de promotion sociale

(Moniteur n°203 du 18 juillet 2014 p.54563)

Projet de décret n°626 (2013-2014)

Discussion et adoption : séance du 2 avril 2014, CRI n°17 (2013-2014)

---

## MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2014/29372]

**3 AVRIL 2014. — Décret modifiant l'organisation de l'enseignement supérieur de promotion sociale**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — *Dispositions modificatives au décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale*

**Article 1<sup>er</sup>.** Les mots « unités de formation » sont remplacés par les mots « unités d'enseignement » aux articles 1<sup>er</sup>, § 3, alinéa 2, 1<sup>o</sup>, 5*bis*, alinéa 1, 2<sup>o</sup>b) et 6<sup>o</sup>, 12, alinéa 1<sup>er</sup>, 13, § 2, alinéa 1<sup>er</sup>, et, à deux reprises, à l'alinéa 2, 14, alinéa 1<sup>er</sup>, 29, 30, alinéas 4 et 5, 38, 46, alinéa 1<sup>er</sup>, 47, § 7 (à deux reprises), 48, § 7, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, 49, § 4, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, 53, 59, alinéa 1, 1<sup>o</sup>, 61, § 5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, 64, 69, 1<sup>o</sup>, 71, alinéa 3, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, 79, § 2, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, et § 3, 81 / 2, §§ 3 et 4, 83, § 2, 1<sup>o</sup>, 87, alinéa 2, 91, alinéa 4, 91/4, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> (à deux reprises), 99, alinéa 1<sup>er</sup> (à deux reprises), 101, alinéa 3, et, à trois reprises, à l'alinéa 4, 102, 109, 120, §§ 1<sup>er</sup> et 5, 123*ter*, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 (à deux reprises), 124, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 126, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 136, alinéa 2 et (à deux reprises) à l'alinéa 3, et dans l'intitulé du chapitre II du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

**Art. 2.** A l'article 1<sup>er</sup>, § 3, alinéa 2, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au 1<sup>o</sup>, les mots « à l'article 17, alinéa 2, 1<sup>o</sup> » sont remplacés par les mots « à l'article 79, § 2, 1<sup>o</sup> »;

b) un 7<sup>o</sup> est inséré rédigé comme suit : « 7<sup>o</sup> pour les établissements organisant de l'enseignement supérieur et pour les unités et sections relevant de cet enseignement, se soumettre aux règles et aux normes qui leur seront applicables, telles que définies par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, également dénommé l'« ARES », visée à l'article 20 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. ».

**Art. 3.** A l'article 5*bis* du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) le 1<sup>o</sup> est remplacé par les mots « 1<sup>o</sup> Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée. Les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences. Les capacités terminales évaluées à l'issue d'une unité d'enseignement telle que prévue au 9<sup>o</sup> de cet article sont exprimées en acquis d'apprentissage. ».

b) au 2<sup>o</sup>, les mots « activités d'enseignement » sont complétés par les mots « comprises dans le dossier pédagogique »;

c) au 8<sup>o</sup>, le mot « jury » est complété par les mots « d'épreuve intégrée »;

d) il est inséré un 19<sup>o</sup> rédigé comme suit :

« 19<sup>o</sup> : enseignement supérieur : enseignement visé à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 7 novembre 2013 précité; »;

e) il est inséré un 20<sup>o</sup> rédigé comme suit :

« 20<sup>o</sup> : établissement d'enseignement supérieur : établissements visés à l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité. »;

f) il est inséré un 21<sup>o</sup> rédigé comme suit : « 21<sup>o</sup> année académique : dans l'enseignement supérieur de promotion sociale et, par dérogation à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité, cycle dans l'organisation des missions d'enseignement qui commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août suivant; les activités, décisions et actes liés à ces missions sont rattachés à une année académique, mais peuvent s'étendre en dehors de cette période; »;

g) il est inséré un 22<sup>o</sup> rédigé comme suit :

« 22<sup>o</sup> : certificat : a) document visé à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 16<sup>o</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité;

b) document visé aux articles 30, 47, § 6, 2<sup>o</sup> et 51; »;

h) il est inséré un 23<sup>o</sup> rédigé comme suit : « 23<sup>o</sup> compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, les savoirs-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

i) il est inséré un 24<sup>o</sup> rédigé comme suit :

« 24<sup>o</sup> attestation de réussite : document qui, sans conférer de grade académique, peut octroyer des crédits et atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement concernée. ».

**Art. 4.** Les mots « unité de formation » sont remplacés par les mots « unité d'enseignement » aux articles 5*bis*, alinéa 1, 5<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup> (à deux reprises), 10<sup>o</sup> (à deux reprises), 11<sup>o</sup>, 12<sup>o</sup> (à deux reprises), 13<sup>o</sup>, 13, § 1<sup>er</sup>, alinéas 1 et 2, 14, alinéa 3, 16, alinéa 2, 1<sup>o</sup>, 28, alinéas 1, 2 et 3, 32, alinéas 1 et 3, 33 alinéa 1<sup>er</sup>, 34, alinéa 1<sup>er</sup>, 46, alinéa 1<sup>er</sup>, 52, alinéas 1<sup>er</sup> et 3, 54, 63, alinéa 2, 65, 79, § 2, 1<sup>o</sup>, 87*bis*, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, tirets 1, 2, 3, 4 et (à deux reprises) 5, 91 / 4, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, § 2, alinéa 2, 99, alinéa 2 (à quatre reprises), 108, 123*quater*, § 1<sup>er</sup>, alinéa 4, et 136, alinéa 4, du même décret.

**Art. 5.** A l'article 19, alinéa 1, 1<sup>o</sup>, du même décret, les mots « ou du Conseil général » sont remplacés par les mots « , du Conseil général ou d'une des structures composantes de l'ARES ».

**Art. 6.** L'article 30, 2°, a), est remplacé par ce qui suit : « a) soit des titres délivrés à l'issue de section de moins de 900 périodes et qui ne répondent pas aux profils de formation élaborés par le Service francophone des métiers et des qualifications, ci-après dénommé « SFMQ » ou, dans l'attente de finalisation des travaux du SFMQ, aux profils de formation relevant de l'enseignement secondaire élaborés par la Commission communautaire des professions et des qualifications, ci-après dénommée « CCPQ », et approuvés par le Parlement de la Communauté française; ».

**Art. 7.** L'article 30ter du même décret est complété comme suit :

« Les suppléments sont signés par un membre de la direction de l'établissement. ».

**Art. 8.** L'article 38 du même décret est complété par l'alinéa suivant :

« Les diplômes et les certificats sanctionnant la réussite d'une section sont délivrés par le jury d'épreuve intégrée. Ils ne peuvent être délivrés qu'aux élèves qui ont été dûment proclamés par le jury d'épreuve intégrée, dans le respect du règlement général des études visé à l'article 40.

Ils sont signés par les membres du jury d'épreuve intégrée. ».

**Art. 9.** L'intitulé de la section 1<sup>re</sup> du « CHAPITRE V. – De l'enseignement supérieur de promotion sociale » du même décret est remplacé par les mots « Dispositions relatives à l'enseignement supérieur de promotion sociale ».

**Art. 10.** L'article 41 du même décret est remplacé par ce qui suit :

« Article 41. Les définitions de bachelier, cadre des certifications, certification, crédit, cursus, cycle, diplôme, grade académique, master, passerelle, type, valorisation des acquis sont celles visées à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 10°, 11°, 13°, 17°, 24°, 25°, 26°, 27°, 41°, 46°, 47°, 51°, 64° et 66°, du décret du 7 novembre 2013 précité. Elles s'appliquent aux sections délivrant des grades équivalents ainsi qu'aux autres formations de l'enseignement supérieur de promotion sociale.

La définition de crédit visée à l'alinéa 1<sup>er</sup>, est complétée par les dispositions de l'article 67 du décret du 7 novembre 2013 précité.

Par dérogation à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, 58°, du décret du 7 novembre 2013 précité, il faut entendre par « programme d'études » : l'ensemble des activités d'enseignement qui constituent les unités d'enseignement d'une section de l'enseignement supérieur de promotion sociale. Le programme des sections délivrant les grades de bachelier, de master, de bachelier de spécialisation, de master de spécialisation ou le brevet de l'enseignement supérieur précise les crédits associés qui correspondent aux activités d'apprentissage de l'étudiant. ».

**Art. 11.** A l'article 42, alinéa 1<sup>er</sup>, les mots « article 2 du décret du 31 mars 2004 précité » sont remplacés par les mots : « article 3 du décret 7 novembre 2013 précité ».

**Art. 12.** L'article 43 est remplacé par les termes suivants : « Les études de l'enseignement supérieur de promotion sociale sont organisées dans les domaines d'études et dans les secteurs tels que définis à l'article 83 du décret du 7 novembre 2013 précité.

A titre transitoire et jusqu'à transformation des unités d'enseignement et des sections existantes, le Gouvernement établit une table de correspondance entre les catégories suivantes :

- 1° l'enseignement supérieur technique;
- 2° l'enseignement supérieur économique;
- 3° l'enseignement supérieur agronomique;
- 4° l'enseignement supérieur paramédical;
- 5° l'enseignement supérieur social;
- 6° l'enseignement supérieur pédagogique;
- 7° l'enseignement supérieur maritime;
- 8° l'enseignement supérieur des arts appliqués,

et les domaines d'études visés à l'article 83, § 1<sup>er</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité. ».

**Art. 13.** L'article 44 du même décret est remplacé par ce qui suit :

« Art.44. – Chaque unité d'enseignement est classée par le Conseil général visé à l'article 78, dans un des domaines d'études visés à l'article 83, § 1<sup>er</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité. ».

**Art. 14.** L'article 45 du même décret est remplacé par ce qui suit :

« Art.45. Chaque section de l'enseignement supérieur de promotion sociale est classée par le Conseil général visé à l'article 78, dans un des domaines d'études visés à l'article 83, § 1<sup>er</sup> du décret du 7 novembre 2013 précité.

La liste des sections délivrant les grades de brevet d'enseignement supérieur, de bachelier, de bachelier de spécialisation, de master et de master de spécialisation fait l'objet d'une annexe I au présent décret. Celle-ci peut être modifiée par le Gouvernement et confirmée par le Parlement.

Les habilitations à organiser les sections visées au présent chapitre et à conférer les grades académiques qui les sanctionnent sont octroyées à des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française. Ces habilitations sont arrêtées conformément aux dispositions prévues aux articles 86 à 91 du décret 7 novembre 2013 précité.

La liste des habilitations accordées aux établissements pour les formations qu'ils organisaient à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est fixée à l'annexe VI du décret du 7 novembre 2013 précité qui remplace l'annexe II du décret du 16 avril 1991 précité. ».

**Art. 15.** A l'article 47 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) le § 1<sup>er</sup>, est complété comme suit :

« 3° soit par un certificat visé à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 16°, du décret du 7 novembre 2013 précité;

b) au § 2 :

« 3°, le mot « bachelier » est inséré entre les mots « Le grade de » et les mots « de spécialisation »;

- il est ajouté un 4° rédigé comme suit :

« 4° le grade de master de spécialisation. »;

c) au § 3, les mots « ou de spécialisation » sont remplacés par les mots « , de bachelier de spécialisation ou de master de spécialisation »;

d) au § 4, le mot « bachelier » est inséré entre les mots « Les grades de bachelier ou » et les mots « de spécialisation »;

e) le § 5 est remplacé par ce qui suit :

« Les conventions de coopération entre établissements d'enseignement supérieur sont conclues conformément aux articles 82 et 130 du décret du 7 novembre 2013 précité. ».

**Art. 16.** L'article 48, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3, du même décret est complété par ce qui suit :

« Le titre délivré à l'issue de ces sections relève de l'enseignement supérieur de type long. ».

**Art. 17.** A l'article 49 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au § 1<sup>er</sup> :

- l'alinéa 1<sup>er</sup> est abrogé;

- l'alinéa 2 ancien devenu alinéa 1<sup>er</sup> est remplacé par ce qui suit :

« Les sections sanctionnées par le brevet de l'enseignement supérieur, ci-après dénommé « B.E.S. », ont un caractère professionnalisant et donnent accès à un métier clairement identifié par la Chambre des Hautes Écoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale visée à l'article 37, alinéa 2, 2°, du décret du 7 novembre 2013 précité, via le Conseil général visé à l'article 78, après consultation des milieux professionnels concernés. »;

- le dernier alinéa est abrogé;

b) au § 2, le 3° est abrogé;

c) le § 3 est abrogé;

d) au § 5, l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit : « Les sections décernant un « B.E.S. » relèvent du premier cycle de l'enseignement supérieur. ».

**Art. 18.** L'article 54 est remplacé par ce qui suit :

« Sous réserve de l'application des articles 107 à 110 du décret du 7 novembre 2013, l'admission dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court s'effectue dans une unité d'enseignement. ».

**Art. 19.** A l'article 59, alinéa 1, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au 2° :

- le mot « jury » est remplacé par les mots « jury d'épreuve intégrée »;

- le chiffre « 60 » est remplacé par « 50 »;

b) au 3°, le chiffre « 60 » est remplacé par « 50 ».

**Art. 20.** L'article 65 est remplacé par ce qui suit :

« Sous réserve de l'application des articles 111 à 114 du décret du 7 novembre 2013, l'admission dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type long s'effectue dans une unité d'enseignement. ».

**Art. 21.** A l'article 71, alinéa 3, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au 1°, les mots « et, le cas échéant, un profil professionnel. » et la phrase « Le Conseil général décide, sur base des avis des secteurs professionnels concernés, de l'opportunité d'intégrer un profil professionnel dans le dossier pédagogique proposé à l'approbation du Gouvernement » sont abrogés;

b) au 3°, les mots « compétences terminales » sont remplacés par les mots « acquis d'apprentissage ».

**Art. 22.** L'intitulé de la section 1<sup>re</sup> du « CHAPITRE VI. – De l'intégration de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans l'espace européen de l'enseignement supérieur » du même décret est remplacé par les mots « Section 1<sup>re</sup>. – Mobilité, collaborations et codiplomations ».

**Art. 23.** L'article 72 du même décret est remplacé par ce qui suit :

« Article 72. § 1<sup>er</sup>. La mobilité, les collaborations et les codiplomations sont régies par les articles 81, 82, 128, 129 et 130 du décret du 7 novembre 2013 précité et par les articles 8, 14 et 115.

§ 2. Conformément à l'article 86, § 2, du décret du 7 novembre 2013 précité, toute coorganisation d'un cycle d'études, avec ou sans codiplômation, entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur en Communauté française visée à l'article 82, § 2 ou § 3, du décret du 7 novembre 2013 précité, est soumise à l'avis favorable de l'« ARES ».

§ 3. Les conventions de coorganisation ou de codiplomation peuvent également prévoir l'échange de membres du personnel enseignant. Ces derniers conservent les mêmes droits qu'en activité de service dans leur établissement d'origine. Le Gouvernement arrête le cadre et les modalités des conventions et particulièrement celles relatives à l'échange des membres du personnel. ».

§ 4. Les conventions visées au § 3 conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 restent en vigueur. ».

**Art. 24.** L'article 74 est abrogé.

**Art. 25.** A l'article 75 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au § 1<sup>er</sup> :

- à l'alinéa 1<sup>er</sup> : les mots « le Conseil Général des Hautes Ecoles » sont remplacés par les mots « l'ARES » et la dernière phrase est abrogée;

- à l'alinéa 3, les mots « Le Gouvernement » sont remplacés par les mots « Pour l'enseignement secondaire, le Gouvernement »;

- un alinéa 5 est ajouté, rédigé comme suit :

« Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1<sup>er</sup> au terme de la procédure visée à l'article 121, alinéa 4, du décret du 7 novembre 2013 précité. »;

b) au § 2 :

- à la première phrase, les mots « l'avis du Bureau permanent visé à l'article 74 est joint à l'avis conforme » sont remplacés par les mots « l'avis de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale visée à l'article 37, alinéa 2, 2<sup>o</sup>, du décret du 7 novembre 2013 précité est joint à l'avis »;

- les deuxièmes et troisièmes phrases sont abrogées.

**Art. 26.** A l'article 79, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) le § 2, 1<sup>o</sup>, est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Pour les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale, le dossier pédagogique est soumis à l'avis de la chambre thématique visée à l'article 37 du décret du 7 novembre 2013 précité. Cet avis est transmis par l'« ARES » à l'approbation du Gouvernement. »;

b) au § 5 :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phrase : les mots « profils de formation » sont remplacés par les mots « profils d'enseignement »;

- 2<sup>ème</sup> phrase : les mots « le Conseil général des Hautes Ecoles » sont remplacés par les mots « l'ARES ».

**Art. 27.** A l'article 123<sup>ter</sup> du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

a) au § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, les mots « le conseil des études réuni dans le cadre d'une unité de formation « épreuve intégrée » ou d'une unité de formation déterminante organisée dans le cadre d'une section » sont remplacés par les mots « le conseil des études (dans le cadre d'une unité d'enseignement déterminante organisée dans le cadre d'une section) ou le jury d'épreuve intégrée. »;

b) au § 4, alinéa 1<sup>er</sup>,

- 1<sup>re</sup> phrase : le mot « jury » est remplacé par les mots « jury d'épreuve intégrée »;

- 4<sup>e</sup> phrase : les mots « d'épreuve intégrée » sont ajoutés après les mots « S'il échet, le chef d'établissement réunit à nouveau le conseil des études ou le jury »; les mots « d'épreuve intégrée » sont insérés entre le mot « jury » et les mots « quand ils comprennent plus de deux membres. »;

- 5<sup>e</sup> phrase : le mot « jury » est complété par les mots « d'épreuve intégrée »;

c) au § 4, alinéa 3, la 3<sup>e</sup> phrase est remplacée par « Ce recours est introduit dans un délai de sept jours calendrier à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de la décision relative au recours interne. »;

d) au § 4, alinéa 4, les mots « d'épreuve intégrée » sont insérés entre le mot « jury » et les mots « relatives à d'autres étudiants ».

**Art. 28.** A l'article 123<sup>quater</sup>, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3, du même décret, le mot « jury » est complété par les mots « d'épreuve intégrée ».

**Art. 29.** A l'article 136, alinéa 1<sup>er</sup>, du même décret, les mots « Les sections et unités de formation » sont remplacés par ce qui suit :

« A l'exception des sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale et des unités d'enseignement de l'enseignement supérieur de promotion sociale conduisant à l'octroi de crédits qui sont du ressort de l'« ARES », les sections et unités d'enseignement ».

**Art. 30.** A l'article 137, les mots « de la Commission de concertation » sont remplacés par les mots « du Conseil général ».

**Art. 31.** Un article 137<sup>quinquies</sup> rédigé comme suit est inséré dans le même décret :

« L'obligation contenue dans l'article 123 du décret du 7 novembre 2013 précité ne peut conduire à une diminution des moyens. En cas d'obligation, le nombre de périodes-élèves et le nombre de périodes-élèves pondérées relatif aux unités d'enseignement concernée s'obtient en multipliant le nombre total de périodes réservées à ces activités respectivement par le nombre moyen de périodes-élèves et par le nombre moyen de périodes-élèves pondérées par période organisée par l'établissement, ce nombre moyen étant, le cas échéant, arrondi à la deuxième décimale. ».

**Art. 32.** Un article 137<sup>sexies</sup> rédigé comme suit est inséré dans le même décret :

« La déduction visée à l'article 87<sup>bis</sup>, §§ 2 et 3, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale n'est pas applicable aux mises en disponibilité ou aux pertes partielles de charge qui découlent de l'application de l'article 88, § 2, du décret 7 novembre 2013 précité. Le Gouvernement détermine les mesures compensatoires aux mises en disponibilité ou aux pertes partielles de charge précitées. Le Gouvernement fixe les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures ».

**Art. 33.** L'annexe 2 du même décret est abrogée.

CHAPITRE II. — *Dispositions modificatives au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*

**Art. 34.** A l'article premier, § 2, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots « Section première, article 124.-, » sont insérés entre les mots « CHAPITRE X.-, » et les mots « Section 2 »;

b) les mots « et CHAPITRE XI.-, » sont remplacés par les mots « CHAPITRE XI.-, et du TITRE IV.- CHAPITRE IV.-, articles 171, alinéa 2, et 172, alinéa 2. ».

**Art. 35.** Dans l'article 142 du même décret, un alinéa rédigé comme suit est inséré avant l'alinéa 3 :

« Par dérogation aux alinéas 1 et 2, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, les diplômes attestant les grades académiques et les certificats sanctionnant la réussite d'études, sont délivrés par le jury d'épreuve intégrée visé à l'article 5<sup>bis</sup>, 8°, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale. Ils ne peuvent être délivrés qu'aux étudiants qui ont été dûment proclamés par le jury d'épreuve intégrée précité, dans le respect des règlements généraux des études visés aux articles 60 et 70 dudit décret. ».

**Art. 36.** Dans l'article 144 du même décret, un alinéa rédigé comme suit est inséré avant l'alinéa 3 :

« Par dérogation à l'alinéa 1<sup>er</sup>, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, les diplômes et certificats sont signés par les membres du jury d'épreuve intégrée. ».

**Art. 37.** Dans l'article 146 du même décret, un alinéa rédigé comme suit est inséré avant l'alinéa 3 :

« Par dérogation à l'alinéa 2, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, le supplément au diplôme est signé par l'autorité académique ou son représentant. ».

**Art. 38.** Dans le même décret, il est inséré une annexe VI qui est jointe en annexe au présent décret.

CHAPITRE III. — *Entrée en vigueur*

**Art. 39.** Le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014 à l'exception des articles 2, 5, 23, 24, 25, 26 et 29 qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 3 avril 2014.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,  
R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,  
J.-M. NOLLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,  
A. ANTOINE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,  
J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de la Jeunesse,  
Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances,  
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale  
Mme M.-M. SCHYNS

—  
Note

Session 2013-2014

Documents du Parlement. Projet de décret, n° 626-1. — Rapport, n° 626-2.

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 2 avril 2014.

**ANNEXE VI AU DÉCRET DÉFINISSANT LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ORGANISATION ACADÉMIQUE  
DES ÉTUDES  
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DISPOSANT AU 31 DÉCEMBRE 2013 D'UNE  
HABILITATION POUR L'ORGANISATION D'UNE SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CURSUS</b>	<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons		Néant
Institut Jean-Pierre Lallemand	Rue de la Croix 40 - 1050 Ixelles		Néant
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi	Bachelier Bibliothécaire-Documentaliste	Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège		Néant
Institut provincial de promotion sociale	Rue Henri Blès 188-190 - 5000 Namur		Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Néant
Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en brabant wallon	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve	Bachelier conseiller conjugal et familial	Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège		Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi	Bachelier de transition en sciences industrielles	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 – 1180 Bruxelles		Néant
Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	Rue de la Station 55 - 7060 Soignies	Bachelier en agronomie – Finalité : Technique et gestion agricoles	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Bachelier en Arts plastiques, visuels et de l'espace – Option : création d'intérieurs	Néant
Ecole de Promotion sociale Saint Luc	Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles		Néant
Institut Supérieur Plus Oultre	Rue de Savoie 6, 7130 Binche		Néant
Institut Reine Astrid – IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons		Néant
Institut Provincial enseignement de promotion sociale Hainaut occidental	Rue Paul Pastur 49 - 7900 Leuze-en-Hainaut		Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérnaux 2 - 6000 Charleroi	Bachelier en assurances	Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Mons formations	Rue de l'Aufflette 85 -7033 Cuesmes		Néant

EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles			Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles		Bachelier en assurances	Néant
Ecole industrielle et commerciale de Saint Ghislain	Avenue de l'Enseignement 20 - 7330 Saint-Ghislain			Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège			Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur			Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi		Bachelier en chimie – Finalité : Biochimie	Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi			Néant
Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège		Bachelier en chimie – Finalité : Chimie appliquée	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2B - 5000 Namur			Néant
Institut Roger Lambion	Avenue Emile Gryson 1 – 1070 Anderlecht		Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie	Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière			Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu			Néant
EPFC 9	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles			Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles			Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur			Néant
Ecole Industrielle Supérieure	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Bachelier en commerce extérieur	Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de Promotion sociale	Rue Hazinelle 2 - 4000 Liège			Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 – 1180 Bruxelles			Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur			Néant
CF Evere, Laeken	Avenue Constant de Permeke 4 – 1140 Evere			Néant

Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	Rue de la Station 55 - 7060 Soignies	Néant
Institut supérieur de formation continue	Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek	Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons	Néant
Institut Provincial enseignement de promotion sociale Hainaut occidental	Rue Paul Pastur 49 - 7900 Leuze-en-Hainaut	Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière	Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Herstal	Rue de l'Ecole Technique 34 - 4040 Herstal	Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy	Quai de Compiègne 4 - 4500 Huy	Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale - Orientation commerciale	Rue de la Station 3 - 4800 Verviers	Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4 - 1000 Bruxelles	Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérmux 2 - 6000 Charleroi	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre	Néant
Institut provincial de Promotion sociale et de formation continuée	Rue Demulder 1 - 1400 Nivelles	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 - 4100 Seraing	Néant
EPFC 8	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
EPFC 7	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
EPFC 5	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
EPFC 2	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
EPFC 1	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq	Néant
Ecole supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 - 5000 Namur	Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue K. Adenauer, 3 - 1200 Bruxelles	Néant
Ecole industrielle supérieure de Mons	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons	Néant
Ecole industrielle et commerciale de Saint Ghislain	Avenue de l'Enseignement 20 - 7330 Saint-Ghislain	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Andenne	Rue Adeline Henin 1 - 5300 Andenne	Néant

Bachelier en comptabilité

Ecole industrielle commerciale et de sauvetage	Rue du Collège 27 – 5060 Tamines	Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de Promotion sociale	Rue Hazinelle 2 - 4000 Liège	Néant
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue 185 - 6000 Charleroi	Néant
CF Waremmes	Rue Gustave Renier 1 - 4300 Waremmes	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle	Néant
CF Tournai, Antoing, Templeuve	Rue Saint Brice 53 - 7500 Tournai	Néant
CF Thuin	Drève des Alliés 11 - 6530 Thuin	Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne	Néant
CF Sivry-Rance	Rue Pauline Hubert 40 – 6470 Rance	Néant
CF Philippeville, Florennes	Avenue de Samart 2/2 – 5600 Philippeville	Néant
CF Peruwelz	Boulevard Léopold III 40 -7600 Peruwelz	Néant
CF Namur (Cadets)	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur	Néant
CF Mouscron, Comines	Place de la Justice 1/155 – 7700 Mouscron	Néant
CF Morlanwelz-Mariemont	Rue Raoul Warocqué 46 – 7140 Morlanwelz-Mariemont	Néant
CF Mons (Jemappes)	Avenue Roi Albert 643 – 7012 Jemappes	Néant
CF Marche-en-Famenne	Av. De La Toison D'or 71 - 6900 Marche-En-Famenne	Néant
CF Libramont, Bertrix	Avenue Herbofin 39 – 6800 Libramont	Néant
CF Dour	Rue De Boussu 84 – 7370 Dour	Néant
CF Ath, Flobecq	Rue De Liesies 11 – 7800 Ath	Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 – 6700 Arlon	Néant
Institut technique supérieur Cardinal Mercier	Boulevard Lambermont 31 - 1030 Schaerbeek	Néant
Institut provincial supérieur industriel du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Néant
Institut des Travaux publics – Enseignement de Promotion sociale	Rue Pouplin 27 - 4000 Liège	Néant
Ecole de Promotion sociale Saint Luc	Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles	Néant
Cours de Promotion sociale Saint Luc	Rue Louvrex 111 – 4000 Liège	Néant
CF Uccle, Anderlecht	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle	Néant

CF Namur (Cadets)	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur	Bachelier en Construction	Néant
CF Morlanwelz-Mariemont	Rue Raoul Warocqué 46 – 7140 Morlanwelz-Mariemont		Néant
CF Dour	Rue De Boussu 84 – 7370 Dour		Néant
CF Ath, Flobecq	Rue De Liesies 11 – 7800 Ath		Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège		Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing		Néant
Institut provincial de Promotion sociale et de formation continuée	Rue Demulder 1 – 1400 Nivelles	Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle		Néant
CF Grâce-Hollogne	Rue Antoine Degive 1 - 4460 Grâce-Hollogne		Néant
CF Blegny	Rue Julien Ghuysen - 4670 Blegny		Néant
Centre d'enseignement supérieur de Promotion sociale et de formation continuée en Brabant wallon	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve		Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons		Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4, 1000 Bruxelles		Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérmux 2 - 6000 Charleroi		Néant
Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq	Bachelier en droit	Néant
Ecole supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 - 5000 Namur		Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Néant
Ecole industrielle et commerciale de Saint Ghislain	Avenue de l'Enseignement 20 - 7330 Saint-Ghislain		Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège		Néant
Centre d'enseignement supérieur de Promotion sociale et de formation continuée en Brabant wallon	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve		Néant

IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers	Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Blès 188-190 - 5000 Namur	Néant
Institut Jean-Pierre Lallemand	Rue de la Croix 40 - 1050 Ixelles	Néant
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi	Néant
Institut provincial de Promotion sociale et de formation continuée	Rue Demulder 1 - 1400 Nivelles	Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège	Néant
Ecole Industrielle et commerciale	Rue Godefroid Kurth 2 - 6700 Arlon	Néant
Ecole d'Arts et Métiers	Rue Sainte-Thérèse 47 - 6560 Erquelinnes	Néant
Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège	Néant
CF Tournai, Antoing, Templeuve	Rue Saint Brice 53 - 7500 Tournai	Néant
CF Frameries	Rue du Onze Novembre 2 - 7080 Frameries	Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu	Néant
Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en brabant wallon	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve	Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 - 6044 Roux	Néant
IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers	Néant
Institut Saint Laurent - Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 - 4000 Liège	Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 - 6000 Charleroi	Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière	Néant
Institut de Technologie - Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 - 4100 Seraing	Néant
Collège technique Saint Henri	Avenue Royale 50 - 7700 Mouscron	Néant
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue 185 - 6000 Charleroi	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 - 1180 Uccle	Néant
CF Sivry-Rance	Rue Pauline Hubert 40 - 6470 Rance	Néant

CF Peruwelz	Boulevard Léopold III 40 - 7600 Peruwelz		Bachelier en Electromécanique – Finalité : Electromécanique et maintenance	Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur			Néant
IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers			Néant
Institut technique supérieur Cardinal Mercier	Boulevard Lambermont 31 - 1030 Schaerbeek			Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi			Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière		Bachelier en Electronique – Finalité : Electronique appliquée	Néant
Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège			Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing			Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle			Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne			Néant
CF Ath, Flobecq	Rue De Liessies 11 – 7800 Ath			Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 – 6700 Arlon			Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht			Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Monsformations	Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes			Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre		Bachelier en Gestion des Ressources humaines	Néant
Institut de formation continuée - Enseignement de promotion sociale	Rue Jonfosse 80, 4000 Liège			Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles			Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons			Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur			Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 – 6700 Arlon			Néant
Ecole de commerce et d'informatique	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège		Bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise	Néant
Ecole Industrielle Supérieure	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons			Néant

IPEPS Orientation technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers	Néant
Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	Rue de la Station 55 - 7060 Soignies	Néant
Institut supérieur de formation continue	Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek	Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège	Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons	Néant
Institut Provincial enseignement de promotion sociale Hainaut occidental	Rue Paul Pastur 49 - 7900 Leuze-en-Hainaut	Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière	Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4 - 1000 Bruxelles	Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérmoux 2 - 6000 Charleroi	Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Moneiformations	Rue de l' Auflette, 85 -7033 Cuesmes	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing	Néant
EPFC 8	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
EPFC 7	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
EPFC 2	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq	Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur	Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles	Néant
Ecole industrielle et commerciale de Courcelles	Place Roosevelt 2 bte 3 - 6180 Courcelles	Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège	Néant
Cours industriels et commerciaux	Rue Ernest Martel 6 - 7190 Ecaussinnes	Néant
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue 185 - 6000 Charleroi	Néant
CF Waremmé	Rue Gustave Renier 1 - 4300 Waremmé	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle	Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne	Néant
CF Sivry-Rance	Rue Pauline Hubert 40 – 6470 Rance	Néant

Bachelier en Informatique  
de gestion

CF Philippeville, Florennes	Avenue de Samart 2/2 – 5600 Philippeville			Néant
CF Peruwelz	Boulevard Léopold III 40 - 7600 Peruwelz			Néant
CF Namur (Cadets)	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur		Bachelier en Informatique de gestion	Néant
CF Mouscron, Comines	Place de la Justice 1/155 – 7700 Mouscron			Néant
CF Marche-en-Famenne	Av. De La Toison D'or 71 - 6900 Marche-En-Famenne			Néant
CF Evere – Laeken	Av Constant Permeke, 4 - 1140 Evere			Néant
CF Colfontaine	Rue Clémenceau 60 - 7340 Wasmes			Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 – 6700 Arlon			Néant
Institut technique supérieur Cardinal Mercier	Boulevard Lambermont 31 - 1030 Schaerbeek		Bachelier en Informatique et Système – Finalité: Réseaux & Télécommunication	Néant
Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège			Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi		Bachelier en Informatique et Système – Finalité: technologie de l'informatique	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2B - 5000 Namur			Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle			Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons		Bachelier en Informatique et Système – Finalité: Automatique	Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi		Bachelier en Informatique et Systèmes – Finalité: Informatique industrielle	Néant
Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège			Néant
Institut supérieur Plus Oultre	Rue de Savoie 6, 7130 Binche			Néant
Institut supérieur de formation continue	Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek			Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4 - 1000 Bruxelles			Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérmaux 2 - 6000 Charleroi			Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Mونسformations	Rue de l' Auflette, 85 -7033 Cuesmes		Bachelier en Marketing	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre			Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing			Néant

Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq			Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 - 5000 Namur		Bachelier en Marketing	Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 - 1200 Bruxelles			Néant
Cours industriels et commerciaux de Couillet	Rue des Lilas 3 - 6010 Couillet			Néant
CF Peruwelz	Boulevard Léopold III 40 - 7600 Peruwelz			Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Herstal	Rue de l'Ecole Technique 34 - 4040 Herstal		Bachelier en Optique - Optométrie	Néant
Institut d'optique Raymond Tibaut	Rue Capitaine Crespel 26 - 1050 Bruxelles			Néant
Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée	Boulevard Léopold II 43 - 1080 Bruxelles			Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège			Habilitation limitée à la durée et conditionnée au respect de la convention passée avec les Cours pour éducateurs en fonction - Rue des Fortifications 25 - 4030 Grivegnée
Institut d'optique Raymond Tibaut	Rue Capitaine Crespel 26 - 1050 Bruxelles		Bachelier en Psychomotricité	Néant
Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège			Habilitation limitée à la durée et conditionnée au respect de la convention passée avec l' Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège - Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 - 6044 Roux			Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Bachelier en publicité : option agencement de l'espace	Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Bachelier en publicité : option médias contemporains	Néant

EPFC 5	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Bachelier en relations publiques	Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles		Néant
EPFC 1	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles		Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur		Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons		Néant
Institut supérieur de formation continue	Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek	<p>Bachelier en secrétariat de Direction : Option : Entreprense - Administration</p> <p>Habilitation limitée à la durée et conditionnée :  1. À l'approbation par le Conseil communal d'Etterbeek du projet de convention  2. Au respect de la convention passée avec  - L'Institut des Carrières Commerciales - Rue de la Fontaine 4 – 1000 Bruxelles  L'Enseignement de promotion et de formation continue de l'ULB et de la CCIB – Boulevard du Triomphe 1, CP220 – 1050 Bruxelles  - Néant</p>	
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc 3 - 7000 Mons		Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy	Quai de Compiègne 4 - 4500 Huy		Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Orientation commerciale	Rue de la Station 3 - 4800 Verviers		Néant
Institut des langues modernes – Enseignement de Promotion sociale	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège		Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4 - 1000 Bruxelles		Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre		Néant

Format 21 – Centre de formation continuée Gustave Piton	Jean-Baptiste Berger 1 – 7100 La Louvière	Néant
EPFC 5	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
EPFC 1	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Ixelles	Néant
Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq	Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2B - 5000 Namur	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Andenne	Rue Adeline Henin 1 – 5300 Andenne	Néant
Ecole industrielle et commerciale de Courcelles	Place Roosevelt 2 bte 3 - 6180 Courcelles	Néant
Cours techniques commerciaux et professionnels secondaires	Ancien Chemin d'Ollignies 2 – 7860 Lessines	Néant
Cours industriels et commerciaux de Couillet	Rue des Lilas 3 - 6010 Couillet	Néant
CF Wareme	Rue Gustave Renier 1 - 4300 Wareme	Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne	Néant
CF Philippeville, Florennes	Avenue de Samart 2/2 – 5600 Philippeville	Néant
CF Peruwelz	Boulevard Léopold III 40 -7600 Peruwelz	Néant
CF Namur (Cadets)	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur	Néant
CF Morlanwelz-Mariemont	Rue Raoul Warocqué 46 – 7140 Morlanwelz-Mariemont	Néant
CF Marche-en-Famenne	Av. De La Toison D'or 71 - 6900 Marche-En-Famenne	Néant
CF Dour	Rue De Boussu 84 – 7370 Dour	Néant
Ecole des FPS de Charleroi	Boulevard Jacques Bertrand 48 6000 Charleroi	Néant
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi	Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège	Néant
Centre de formation pour les secteurs infirmiers et de santé	Avenue Hippocrate 91 - 1200 Woluwe- Saint-Lambert	Néant

Bachelier en secrétariat de  
Direction : Option : Entreprise  
- Administration

Bachelier en soins infirmiers

Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi		Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège	Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet infirmier	Néant
CF Libramont, Bertrix	Avenue Herbofin 39 – 6800 Libramont		Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu		Néant
Centre de formation pour les secteurs infirmiers et de santé	Avenue Hippocrate 91, 1200 Woluwe-Saint-Lambert		Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Monsformations	Rue de l' Auflette, 85 -7033 Cuesmes		
		Bachelier en stylisme de mode	

Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons	<p>Habilitation limitée à la durée et au respect de la convention passée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L' Institut d'enseignement de promotion sociale Monsformations - Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes</li> <li>- Le Centre provincial d'Enseignement de Promotion sociale du Borinage – Route de Valenciennes 58 – 7301 Hornu</li> </ul>
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu	<p>Bachelier en stylisme de mode</p> <p>Habilitation limitée à la durée et au respect de la convention passée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L' Institut d'enseignement de promotion sociale Monsformations - Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes</li> <li>- L'Ecole industrielle Supérieure Provinciale de Mons – Avenue du Tir 10 – 7000 Mons</li> </ul>
Ecole de Promotion sociale Saint Luc	Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles	Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing	Néant

Enseignement de Promotion sociale d'Enghien	Rue du Village 50 - 7850 Marcq			Néant
Ecole industrielle communale	Rue Georges Tournour 1 - 6030 Marchiennes-au-Pont		Bachelier en techniques graphiques – Finalité : Techniques infographiques	Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu			Néant
Institut Supérieur Plus Oultre	Rue de Savoie 6, 7130 Binche			Néant
Institut Machtens : Enseignement communal de Promotion sociale	Rue Tazieaux 25 - 1080 Bruxelles			Néant
Institut libre de formation permanente	Rue des Carmes 12 - 5000 Namur		Bachelier en tourisme – Option : Gestion	Néant
Institut d'enseignement technique commercial	Square Jules Hiérnaux 2 - 6000 Charleroi			Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons			Néant
Ecole d'Arts et Métiers	Rue Sainte-Thérèse 47 - 6560 Erquelinnes			Néant
Cours de Promotion sociale d'Uccle	Avenue De Fré 62A			Néant
CF Namur (cefor)	Boulevard Cauchy 9-10 - 5000 Namur			Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc, 3 - 7000 Mons		Bachelier en immobilier	Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc, 3 - 7000 Mons			Néant
Institut Provincial enseignement de promotion sociale Hainaut occidental	Rue Paul Pastur 49 - 7900 Leuze-en-Hainaut			Néant
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi			Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière		Bibliothécaire breveté	Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège			Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Blès 188-190 - 5000 Namur			Néant
Institut Jean-Pierre Lallemand	Rue de la Croix 40 - 1050 Ixelles			Néant
Ecole industrielle supérieure provinciale	Avenue du Tir 10 - 7000 Mons			Néant
Ecole industrielle et commerciale de Courcelles	Place Roosevelt 2 bte 3 - 6180 Courcelles			Néant
Ecole Industrielle et commerciale	Rue Godefroid Kurth 2 - 6700 Arlon			Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu			Néant
Centre provincial d'enseignement de Promotion sociale du Borinage	Rue de Valenciennes 58 - 7301 Hornu		Brevet d'enseignement supérieur : régisseur général de spectacles	Néant

Institut libre de formation permanente	Rue des Carmes 12 – 5000 Namur			Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 – 6044 Roux		Brevet d'enseignement supérieur d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht		Brevet d'enseignement supérieur de conseiller en administration et gestion du personnel	Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Mousformations	Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes			Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles			Néant
Institut des carrières commerciales	Rue de la Fontaine 4 - 1000 Bruxelles			Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Mousformations	Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes		Brevet d'enseignement supérieur de gestionnaire d'unités commerciales	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre			Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing			Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur			Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles			Néant
Institut Roger Lambion	Avenue Emile Gryson 1 – 1070 Anderlecht		Brevet d'enseignement supérieur de guide touristique – Guide régional	Néant
IPEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 -1180 Uccle			Néant
IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers			Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège			Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht			Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Avenue de l'Hôpital 22 - 7000 Mons		Brevet d'enseignement supérieur de webdesigner	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing			Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège			Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy	Quai de Compiègne 4 - 4500 Huy			Néant

Institut provincial de Promotion sociale et de formation continuée	Rue Demulder 1 – 1400 Nivelles	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre	Néant
CF Verviers, Plombières, Limbourg, Pepinster	Avenue Jardin Ecole 87 - 4820 Dison	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gamond 95 - 1180 Uccle	Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne	Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur	Néant
CF Marche-en-Famenne	Av. De La Toison D'or 71 - 6900 Marche-En-Famenne	Néant
CF Evere, Laeken	Avenue Constant de Permeke 4 – 1140 Evere	Néant
CF Colfontaine	Rue Clémenceau 60 - 7340 Wasmes	Néant
CF Braine-L'Alleud	Rue du Serment 12 – 1420 Braine L'Alleud	Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 – 6700 Arlon	Néant
CF Ans	Rue Georges Truffaut 37 – 4432 Ans	Néant
Format 21 – Centre de formation continuée Gustave Piron	Jean-Baptiste Berger 1 – 7100 La Louvière	Néant
Etablissement communal d'enseignement technique industriel et commercial	Place de l'Hôtel de Ville 6 - 6200 Chatelet	Néant
EPFC 2	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2B - 5000 Namur	Néant
Ecole communale de Promotion sociale	Rue du Bercet 4 BP 39 5660 Couvin	Néant
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue 185 - 6000 Charleroi	Néant
IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers	Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège	Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht	Néant
Institut Reine Astrid – IRAM	Avenue de l'Hôpital 22 - 7000 Mons	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing	Néant

Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège	Néant
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy	Quai de Compiègne 4 - 4500 Huy	Néant
Institut provincial de Promotion sociale et de formation continuée	Rue Demulder 1 - 1400 Nivelles	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 - 1000 Bruxelles	Néant
Institut de formation supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6 - 1300 Wavre	Néant
CF Verviers, Plombières, Limbourg, Pepinster	Avenue Jardin Ecole 87 - 4820 Dison	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 - 1180 Bruxelles	Néant
CF Soumagne	Rue des Prairies 40 - 4630 Soumagne	Néant
CF Namur cadets	Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 Namur	Néant
CF Marche-en-Famenne	Av. De La Toison D'or 71 - 6900 Marche-En-Famenne	Néant
CF Evere, Laeken	Avenue Constant de Permeke 4 - 1140 Evere	Néant
CF Colfontaine	Rue Clémenceau 60 - 7340 Wasmes	Néant
CF Braine-L'Alleud	Rue du Serment 12 - 1420 Braine L'Alleud	Néant
CF Arlon, Musson	Chemin De Weyler 2 Aile 5 - 6700 Arlon	Néant
CF Ans	Rue Georges Truffaut 37 - 4432 Ans	Néant
Format 21 - Centre de formation continuée Gustave Piton	Jean-Baptiste Berger 1 - 7100 La Louvière	Néant
Etablissement communal d'enseignement technique industriel et commercial	Place de l'Hôtel de Ville 6 - 6200 CHATELET	Néant
EPFC 2	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles	Néant
Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2B - 5000 Namur	Néant
Ecole communale de Promotion sociale	Rue du Bercet 4 BP 39 5660 Couvin	Néant
Collège technique des Aumôniers du travail	Grand'Rue 185 - 6000 Charleroi	Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht	Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Blès 188-190 - 5000 Namur	Néant

Brevet d'enseignement supérieur de Webdeveloper

Brevet d'enseignement supérieur de Formateur en alphabétisation

Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège			Néant
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles, 10 6044 Roux		Formation complémentaire de maître en psychomotricité dans l'enseignement maternel ordinaire (946103SS36D1)	Néant
Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège		Formation complémentaire de maître de psychomotricité dans l'enseignement maternel ordinaire pour les détenteurs (-trices) du titre d'instituteur (-trice)	Néant
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles, 10 6044 Roux			Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi		Master en Sciences de l'ingénieur industriel - Finalité : Chimie	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 – 1180 Bruxelles			Néant
Institut Saint Laurent – Enseignement de Promotion sociale	Rue Saint Laurent 33 – 4000 Liège		Master en Sciences de l'ingénieur industriel - Finalité : Electromécanique	Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi			Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 – 1180 Bruxelles			Néant
Institut provincial industriel supérieur du Hainaut	Boulevard Solvay 31 – 6000 Charleroi		Master en Sciences de l'ingénieur industriel - Finalité : Electronique	Néant
IEPSCF Uccle	Rue Gatti de Gammond 95 – 1180 Bruxelles			Néant
Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine	Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles		Master en Urbanisme et aménagement du territoire	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing		Spécialisation en expertise comptable et fiscale	Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles			Néant
EPFC 2	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles			Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur		Spécialisation en expertise comptable et fiscale	Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles			Néant
Ecole industrielle et commerciale de Saint Ghislain	Avenue de l'Enseignement 20 - 7330 Saint-Ghislain			Néant
Ecole de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	Rue Hazinelle 2 – 4000 Liège			Néant

Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing	Spécialisation en sciences fiscales	Néant
Ecole Supérieure des Affaires	Rue du Collège 8 – 5000 Namur		Néant
Ecole pratique des hautes études commerciales	Avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles		Néant
CF Colfontaine	Rue Clémenceau 60 - 7340 Wasmes	Spécialisation : conseiller en environnement	Néant
CF Verviers, Plombières, Limbourg, Pepinster	Avenue Jardin Ecole 87 - 4820 Dison		Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht		Néant
Institut provincial des Arts et Métiers du Centre	Rue Paul Pastur 1 - 7100 La Louvière		Néant
Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	Rue de la Station 55 - 7060 Soignies	Spécialisation : conseiller en environnement	Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 – 4100 Seraing		Néant
Institut de Technologie – Enseignement de Promotion sociale	Quai du Condroz, 15 - 4020 Liège		Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Orientation commerciale	Rue de la Station 3 - 4800 Verviers		Néant
Institut libre de formation permanente	Rue des Carmes 12 – 5000 Namur		Néant
IPEPS Verviers Orientation Technologique	Rue aux Laines 69 - 4800 Verviers		Néant
Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège		Néant
Centre de formation culturelle et sociale	Boulevard de l'Abattoir, 28 – 1000 Bruxelles		Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 – 6044 Roux	Spécialisation de cadre du secteur non-marchand	Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Blés 188-190 - 5000 Namur		Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale – Monsformations	Rue de l'Auflette, 85 -7033 Cuesmes		Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht		Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 – 6044 Roux	Spécialisation en psychopathologie	Néant

Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège			Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège		Spécialisation en intervention systémique et travail social	Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 - 6044 Roux			Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Biès 188-190 - 5000 Namur		Spécialisation en gérontologie	Néant
Institut provincial de formation sociale	Rue Henri Biès 188-190 - 5000 Namur		Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique	Néant
CF Dour	Rue De Boussu 84 - 7370 Dour			Néant
Etablissement communal d'enseignement technique industriel et commercial	Place de l'Hôtel de Ville 6 - 6200 Chatelet			Néant
Centre d'Enseignement supérieur pour adultes	Rue de Courcelles 10 - 6044 Roux			Néant
Cours pour Educateurs en Fonction	Rue des Fortifications 25 - 4030 Liège			Néant
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	Rue de Colard Trouillet 48 - 4100 Seraing		Spécialisation de médiateur	Néant
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht			Néant
CF Blegny	Rue Julien Ghuysen - 4670 Blegny			Néant
CF Grâce-Hollogne	Rue Antoine Degive 1 - 4460 Grâce-Hollogne			Néant
Institut d'enseignement de promotion sociale - Monsformations	Rue de l'Auflette, 85 - 7033 Cuesmes			Néant
Centre de formation pour les secteurs infirmiers et de santé	Avenue Hippocrate 91 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert			Néant
CF Libramont, Bertrix	Avenue Herbofin 39 - 6800 Libramont			Néant
CF Tournai, Antoing, Templeuve	Rue Saint Brice 53 - 7500 Tournai			Néant
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège	Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège		Spécialisation de cadre de santé	Néant
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	Boulevard Gustave Roullier 1 - 6000 Charleroi			Néant
EPFC 9	Boulevard du Triomphe 1 - 1050 Bruxelles			Néant
CF Colfontaine	Rue Clémenceau 60 - 7340 Wasmes		Bachelier en électromécanique - Finalité : Climatisation et techniques du froid	Néant
CF Evere, Laeken	Avenue Constant de Permeke 4 - 1140 Evere			Néant

Cours industriels	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Bachelier en électromécanique – Finalité : Climatization et techniques du froid	Néant
CF Verviers, Plombières, Limbourg, Pepinster	Avenue Jardin Ecole 87 - 4820 Dison		Néant
CF Sivry-Rance	Rue Pauline Hubert 40 – 6470 Rance	Bachelier en automobile	Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint-Luc 3 - 7000 Mons	Formation complémentaire	Néant
Institut technique de promotion sociale	Rue Asty-Moulin 60 – 5000 Namur	des enseignants en immersion en langue des signes	Néant
Institut technique Fernand Cocq - Cours de promotion sociale	Rue du Président 54 – 1050 Ixelles	Arts et publicité	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Graphisme et typographie	Néant
Institut Diderot	Boulevard de l'Abattoir 50 – 1000 Bruxelles	Logotype	Néant
ILLEPS	Rue Pierrard, 112 6760 Virton	Conseiller en prévention	Organise la section conseiller en prévention deuxième niveau
Institut Roger Guilbert	Campus du CERIA - Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Anderlecht		Néant
CPFB	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve	Spécialisation en gestion d'économie sociale	Néant
CPFB	Rue des Wallons 6 - 1348 Louvain-la-Neuve	Post-graduat assistant(e) de direction	Néant
Institut Reine Astrid - IRAM	Rue Saint Luc, 3- 7000 Mons	Graduat géomètre expert immobilier	Néant
Institut des Travaux publics	Rue Pouplin, 27 – 4000 Liège	Spécialisation en gestion d'entreprise d'économie sociale	Néant
EPFC 3	Boulevard du Triomphe 1 – 1050 Bruxelles		Néant